



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CÉZERT

Séance 2026 - V

NOMBRE DE MEMBRES : 11 afférents au Conseil - 11 en exercice - 11 ayant pris part à la délibération
Nombre de : présents 10 - absents 1 - procuration 1

Délibération N° 2026-V-4A

TARIFS CANTINE 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le 04 septembre à 20h, le Conseil Municipal, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Henri OLIVEIRA SOARES ; Martine PRENIERE ; René JACOB ; Christophe APAT ; Sophie CAPELLE ; Michel SULTAN ; Alexandre PEEL ; Karine BERNARD ; Jean-François PAULIN ; Véronique DEBONO

Procuration : Lorena BUTTO à BERNARD Karine

Secrétaire de séance : BERNARD Karine

Date de convocation et d'affichage : 31 août 2026

Monsieur le maire rappelle le prix d'achat des repas 2025-2026 :

-Maternelle 3.5904€ TTC

-Primaire 3.7487€ TTC

Il indique que les prix des repas ont subi d'augmentation au 1/09/2026.

Pour cette nouvelle saison les prix évoluent ainsi :

-Maternelle 3.61€ TTC

-Primaire 3.77€ TTC

Il rappelle qu'à ces achats de repas il faut rajouter l'achat du pain qui est estimé 0.13€ TTC par enfant.

L'an dernier la commune a consenti un effort financier de 0.2€ par enfant.

Les tarifs votés en 2025-2026 se portait donc à 3.40€ pour la maternelle et 3.55€ pour le primaire.

Monsieur le maire demande que le conseil se prononce sur les tarifs de 2026-2027.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) que les tarifs cantine 2026-2027 seront les suivants :

- **Maternelle : 3.54€ par enfant**
- **Primaire : 3.7€ par enfant**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire, OLIVEIRA SOARES Henri.